

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°38/2025

Séance Ordinaire du 24 septembre 2025

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : SAGUY Françoise

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie-José, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeannine, POMPA Jean-Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, STEPPE Virginie

Absents excusés : JAMMES Francis, PLA Michelle

Procuration : JAMMES Francis à POMPA Jean-Antoine, PLA Michelle à SCHMITT Henri

Date de la convocation :
09 septembre 2025

OBJET : SYNDICAT MIXTE DU RIVESALTAIS ET DE L'AGLY - ADHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE POLICE INTERCOMMUNALE

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
6.1.5 Autres

Vu la délibération n° 19-24 du Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly en date du 17 décembre 2024, ajoutant la compétence optinnelle n° 8 – Police Intercommunale ;

Considérant que le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'ajout de cette compétence et à la modification du statut du syndicat par délibération n° 08/2025 du 08 avril 2025 ;

Monsieur le maire propose que la commune adhère à la Police Intercommunale du Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la commune à la compétence Police Intercommunal du Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération .

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO

